



Le Rusé

Journal impertinent, insolent, humoristique

Juillet 2009
N° 52

Rassemblement
Unitaire
Social
Ecologique

Quand le CRUFC fait débat !

C'est à l'occasion d'une subvention exceptionnelle de 100 000 euros (indiquée comme telle) que la question du CRUFC est venue sur le tapis. Jacky Hénin devait alors faire l'intervention suivante :

« Ainsi la ville de Calais va-t-elle s'engager à récompenser ceux qui gèrent en dépit du bon sens !

Quel message adressé à nos citoyens et principalement à ceux qui, depuis des décennies parfois, agissent bénévolement pour que d'autres puissent assouvir leur passion, en dépensant leur propre argent.

Certains pourraient dire, oui mais après tout chacun a le droit à l'erreur et une fois au moins... Certes, mais disons tout de suite que le club concerné a déjà été sanctionné par le même organisme de gestion (DNCG) pour les mêmes faits. Il ne peut plus alors être question d'une étourderie.

Mais ce qui me semble plus grave, c'est l'opacité la plus complète dans laquelle se déroulent les faits.

Dans les dossiers mis à disposition du conseil municipal, il n'y a aucun document pour donner un début d'explication. Ainsi nous devrions donner l'argent public sur la bonne mine et les dires des dirigeants, du maire et de son cabinet ?

S'il en est ainsi, le dossier est plombé d'avance ! Comment donner crédit à des dirigeants qui prétendent qu'ils ne sont pour rien dans ce qui leur arrive alors que les documents officiels attestent du contraire ! (bilan fourni par le CRUFC à

la collectivité, rapport du commissaire aux comptes).

Comment donner crédit à des dirigeants qui promettent de tout dire, quand les élus municipaux ont systématiquement été laissés dans l'ignorance des questions majeures jusqu'à la réunion du 18 juin dernier dans votre bureau ?

Alors, qu'en est-il de toute cette histoire ?

Si l'on en croit la presse, le CRUFC aurait un déficit de 457 000 euros, pourtant l'examen des comptes de cette association laisse apparaître qu'à la fin de l'exercice clos le 30 juin 2007, l'association, malgré un déficit annuel de 129 770 euros, conserve des fonds associatifs positifs de 24 700 euros. En gros, ils ont mangé les réserves, mais il reste quelques noisettes.

Alors que l'exercice clos le 30 juin 2008 s'apprête à être équilibré, la décision lumineuse de licencier un salarié est prise. Coût : plus de 200 000 euros.

Mais tout va bien comme le signale le commissaire aux comptes dans son rapport : « les règles comptables nous ont obligés à provisionner l'indemnité transactionnelle versée à ..., manager de l'association. Cette indemnité, de nature exceptionnelle, représente la presque totalité de la perte constatée cette année. Toutefois, les actions engagées par doivent se traduire par des gains sur les prochains exercices en matière de partenariat, de nombreux contrats ayant d'ores et déjà été conclus. Par conséquent, nous considérons que la continuité de l'exploitation n'est pas compromise. »

C'est le même commissaire aux comptes qui déclarera qu'une procédure d'alerte a été lancée : « que les représentants de l'association ont été informés de la situation déficiente de l'association en matière d'organisation comptable » Et sur ces bases et seulement ces bases, vous voudriez que nous suivions ??

S'il ne fait aucun doute que nous sommes prêts à continuer à soutenir la formation de la jeunesse, dans une crise sans précédent qui voit le pouvoir d'achat de nombreuses familles amputé, qui voit de nombreux salariés perdre leur emploi, il ne saurait être question de palier les manques de quelques dirigeants irresponsables qui ont tenu la collectivité dans l'ignorance de leurs actes.

Hier, ils n'avaient besoin de personne, eh bien qu'ils continuent et s'ils ont des besoins, qu'ils mettent la main à la poche. »

Que croyez-vous qu'il arriva ? Eh bien la princesse, comme à son habitude, essaya de faire croire que le leader de l'opposition s'en prenait nommément au comptable... Jacky Hénin ne se laissa pas faire et dit à haute et intelligible voix : « tous les propos qui sont cités figurent sur des documents officiels qui sont en votre possession ». Mise en difficulté, Natacha Bouchart essaya de s'en sortir par une pirouette : « nos propositions évidemment ne tiennent que si le CRUFC est en CFA, s'il descendait en CFA2 nous reverrions notre position. »

Sauf que c'est déjà le cas ! Qu'est-ce qu'on fait maintenant ?

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref...

Réserver du vide

Lors du dernier conseil municipal M. Wachoux, architecte, est venu présenter le projet d'aménagement de la halle Gambetta. A l'issue de cette présentation, Natacha Bouchart demandait à l'architecte de respecter les délais de livraison car « nous avons déjà des réservations pour la halle Gambetta. » Ouvrir les réservations alors que les travaux ne sont même pas encore commencés, ce n'est pas un peu léger comme façon de faire ?

Quel orateur !

Philippe Blet s'est encore emmêlé les pinces lors du conseil municipal... Il y a des mots qui, décidément, ne sont pas faits pour être prononcés. En tout cas pas par Philippe Blet. Trop dur !

Du sable... en dur

Souvenez-vous, l'an passé nous avons dénoncé le manège qu'un employé municipal avait dû faire chaque matin devant le poste de secours de la plage pour remettre sur le rond-point le sable qui s'était envolé la veille. Les nouveaux élus, en lecteurs assidus du Rusé, ont décidé d'y remédier cette année. Le décor est le même : un mini chalet, un transat mais cet été c'est du sable... bétonné. Au moins on est sûr qu'il ne s'envolera pas...

On n'a pas les mêmes valeurs!

Natacha Bouchart ne sera pas présente pour la cérémonie des médailles du travail pour cause de barbecue organisé dans les jardins de l'Elysée, au moins on sait qu'elle préfère les « pince-fesses » aux salariés.



Le saviez-vous ?

N'hésitez pas à le faire savoir autour de vous : le Rusé a son blog. Vous pouvez retrouver tous les articles du premier numéro à aujourd'hui. Vous pouvez même télécharger les numéros qui vous manqueraient.

<http://leruse.fr>

On y pense



Médaille du travail et feu d'artifice

Ce mardi 14 juillet auront lieu les traditionnelles remises de médaille aux salariés de la fonction publique dans le grand salon de l'hôtel de ville (voir ci-contre). Et en fin de journée, rendez-vous sur la plage de Calais pour le tout aussi traditionnel feu d'artifice.

Vous n'y étiez pas ? Vous avez raté ça...

Comme à chaque fois le conseil municipal du 6 juillet a donné lieu à des échanges parfois savoureux. Morceaux choisis.

A Jacky Hénin qui réagissait à la suppression de l'AGEP décidée par Natacha Bouchart (voir page précédente), celle-ci répliquait : « Vous pensez ce que vous voulez, il n'empêche qu'il avait été voté un budget de 800 000 € par l'ancienne municipalité et nous avons dû donner 500 000 € supplémentaires. »

Jacky Hénin : « Vous mentez effrontément. »

Natacha Bouchart : « Vous n'avez pas changé. Vous avez toujours votre mépris des gens. On a sombré dans l'incohérence la plus totale : d'un budget de 800 000 €, on est arrivés à 1,3 million d'euros. Il y avait des dérives en permanence, nous avons décidé de revenir à une organisation plus simple, plus directe. Je comprends que ça vous gêne, mais nous ne sommes plus dans un rêve de mégalo. Nous gérons le mieux possible les deniers des Calaisiens. » Concrètement, elle n'a toujours pas compris que les collectivités territoriales fonctionnent avec un budget primitif où l'on abonde les financements pour que l'association ou la structure puisse fonctionner dans de bonnes conditions plus de la moitié de l'année, et un budget supplémentaire, qui in-

tervient au milieu de l'année, pour venir compléter en cas de manques. Apparemment c'est beaucoup trop compliqué pour elle. Comme c'est beaucoup trop compliqué de comprendre que le budget supplémentaire se discute en mai-juin et pas en février-mars. C'est vraiment pas de chance...

A Jacky Hénin qui déclarait à propos de l'eau qu'il s'abstien-drait sur le compte de gestion de la société des eaux pour marquer sa désapprobation d'un bénéfice par trop important prélevé sur les consommateurs calaisiens (100 000 d'euros) Natacha Bouchart ne répondait... rien ! Il faut dire qu'elle ne répond que lorsque l'un de ses collaborateurs lui a écrit son texte. En cas de question impromptue elle préfère passer son chemin... Pas assez calée sur les différents dossiers...

A Charles François qui voulait des détails sur les bureaux d'étude chargés de l'un des dossiers abordés, M. Agius répondait : « ils ont des références dignes de ce nom. » On n'en saura pas plus.

A Jacky Hénin qui déclarait à propos du projet qui devrait voir le jour sur le site de l'ancien Prisons : « Il aura fallu une année de plus et un semblant d'habillage pour que le projet aboutisse enfin, tant mieux. » Natacha

Bouchart rétorquait : « C'était un projet de l'ancienne municipalité. Nous sommes des gens corrects. » Ça c'était le scoop de la soirée ! Pour une fois qu'ils ne jettent pas le bébé avec l'eau du bain...

A Virginie Quenez qui déclarait à propos du compte administratif 2007 : « sur le budget 2008 de M. Hénin, vous présentez cette fois-ci un excédent de gestion sur l'exercice 2008, de 6 909 000 euros. Que voilà un malade, qui ne se porte pas trop mal » M. Vernalde répondait : « Il y a 1 million d'euros de différence car dès notre arrivée nous avons veillé à réduire nos dépenses. » Eclats de rire dans l'assemblée. 2^e scoop de la soirée : M. Vernalde est un homme qui a beaucoup d'humour...

A Jacky Hénin encore qui intervenait à propos de la subvention au CRUFC, Natacha Bouchart répliquait : « ce qui est très désagréable avec vous c'est que vous agressez personnellement les gens, notamment à travers le Rusé (!!). Les difficultés du club en question ne datent pas d'hier. Vous n'avez jamais rien fait pour enrayer les dérives actuelles. Nous avons hérité d'une situation détériorée. »

On se disait aussi... Forcément, si le CRUFC est dans le rouge c'est la faute à... Jacky Hénin... Pratique non ?

C'est un métier

Dimanche dernier, le journal de Natacha a fait 2 pages sur la fin de l'AGEP (voir ci-dessus) expliquant en substance que l'ancienne municipalité cherchait juste « à avoir un droit de regard dans les quartiers », jetant la suspicion sur la gestion des fonds : « ont-ils servi à autre chose ? » « Nous n'avons rien trouvé » répondent les élus. » Mais jetons le doute quand même, ça n'engage à rien. Bien sûr, Natacha Bouchart avait largement la parole pour expliquer une nouvelle fois que le méchant Hénin avait créé cette association « pour essayer d'obtenir un contrôle politique des équipements présents dans les quartiers » que « pendant plus d'un an on ne savait pas ce qui se faisait. »

Et, miracle, l'auteur de l'article donnait même la parole à Jacky Hénin.

Seulement voilà, les questions posées n'avaient aucun rapport avec les accusations portées dans l'article sus-cité. « Pourquoi avoir créé l'AGEP ? », « Quelle est votre vision des centres sociaux et des CLSH dans une ville comme Calais ? » Pas question de lui donner l'occasion de répondre aux attaques de Natacha Bouchart. Ça aurait été trop beau !

Mais on peut difficilement en vouloir à Eric Dauchart : comme la plupart de ses collègues, il n'a aucune formation de journaliste. Eh oui, c'est un métier...

Ils n'y avaient pas pensé

La municipalité a bien fait les choses pour le village d'été : elle a acheté des chapiteaux vitrés (200 000 €), emprunté des chalets en bois, trouvé des animations (50 000 €)... Bref, tout était mis en œuvre pour que les touristes trouvent une digue attractive et sympa... Encore au-

rait-il fallu uniformiser les heures d'ouverture des différentes animations. En effet, les chapiteaux n'ouvraient qu'à 13 h et les petits chalets des artisans à 11 h. Et alors, me direz-vous, où est le problème ? Il n'y en aurait pas s'il ne fallait pas traverser les grands chapiteaux pour attein-

dre les chalets. Révolte chez les commerçants qui ont vivement dénoncé l'organisation municipale. Résultat : des barrières ont été enlevées pour permettre l'accès. Conseil aux parents : tenez bien vos enfants en main car c'est bien sûr côté circulation que l'ouverture a été réalisée...

Ça m'gratte

Fille ou garçon ?

A plusieurs reprises lors des conseil municipaux Natacha Bouchart avait déjà démontré sa méconnaissance de la ville en se trompant dans la dénomination de certaines rues. Mais elle était élue depuis peu alors on avait mis ça sur le compte des erreurs de débutants : elle découvrait la ville. Mais elle a remis ça lundi en évoquant la rue Philippe de Hainaut au lieu de Philippine. Conseil à son équipe : penser à lui écrire les noms en entier. A moins que ce ne soit son équipe elle-même qui ne connaisse pas Calais ?

Globe Trotteur

Vous connaissez tous François Dubout « l'ami de 20 ans » de Natacha qui, du Front National, n'avait pas hésité à lui filer un sérieux coup de main aux dernières municipales. Problème, il s'est fait virer du FN. Eh bien il aurait déjà retrouvé une autre auberge : le CNI. Problème, c'est que le CNI à Calais c'était Lelièvre ! Eh bien aux dernières nouvelles Lelièvre aurait été viré pour non paiement de cotisations.



Le sport, c'est nul !

Pas de triathlon. Depuis quelques années, et notamment de superbes championnats du Monde qui s'étaient déroulés dans notre ville, le mois de juillet était marqué par un triathlon, challenge Gérard Ducrocq. Natacha Bouchart a décidé d'y mettre un terme depuis l'an passé. Pas assez intéressant. A son goût. C'est vrai que la princesse n'aime pas le sport donc elle en prive tout le monde... A la place vous aurez droit à l'élection de miss mamie... Chouette ! Et ça a l'ambition de faire du Calais la base arrière des JO de Londres 2012... Eh bien, on a du souci à se faire... Il faudrait déjà qu'ils s'intéressent au sport... On se demande s'ils savent qu'il n'y a pas que le CRUFC dans la vie...

La phrase...

« Nous aurions pu le licencier (Jean-Jacques Triquet, ex-directeur l'AGEP NDLR) pour faute grave (problèmes de comptes, retenue d'informations...). Mais nous sommes humains, nous avons tout pris en compte, notamment les bonnes choses qu'il avait faites à Espace Fort. » Et elle pense faire avaler ça à qui ? Maintenant on va pouvoir l'appeler sœur Natacha. Enfin, soyons sérieux, comme si, si faut grave il y avait eu, elle s'en serait privé ! Bien sûr que non ! Elle doit même être bien contrariée d'avoir dû le garder...